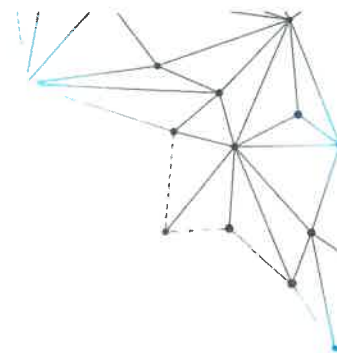


Mairie de La Breille Les Pins
(49390)

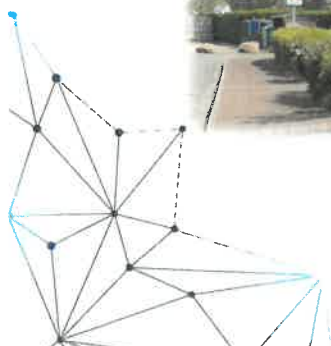


Arrondissement de Saumur
☎ 02 41 52 02 82
e.mail : mairie.laBreille-les-pins@wanadoo.fr



DICRIM

Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Le mot du Maire

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

La sécurité et surtout la protection des habitants de La Breille-les-Pins est l'une des préoccupations majeures de l'équipe municipale et de moi-même.

Conformément à la réglementation en vigueur, mais surtout pour vous permettre de vous rendre l'information la plus accessible possible, nous éditons ce document qui vous est destiné.

Ce support permet d'identifier, de recenser et de cartographier les risques encourus sur la commune, ainsi que les consignes de sécurité à connaître en cas d'évènement spécifique.

Le DICRIM prend en compte les risques majeurs mais également ceux qui peuvent avoir un impact important pour votre quotidien, tels les risques météorologiques pour lesquels vous êtes déjà alertés par les différents supports d'informations.

En cohérence avec ce DICRIM, la commune est en train d'élaborer son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dont l'objectif est la mise en sécurité des personnes et des biens, ainsi que le soutien aux secours en cas d'évènements majeurs.

C'est grâce à cette vigilance commune que nous pourrons continuer de vivre ensemble, en toute sécurité.

Le Maire,

Armelle PONCET

Signature :

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LA BREILLE-LES-PINS' around the perimeter and a central emblem featuring a landscape with a tree and a building. The date '2021' is also visible at the bottom of the stamp.

Date de diffusion : 01/12/2021

SOMMAIRE

| | |
|--|---------|
| Le risque majeur | Page 4 |
| Le risque retrait gonflement des argiles | Page 8 |
| Le risque feu de forêt | Page 10 |
| Le risque sismique | Page 12 |
| Le risque tempête | Page 14 |
| Le risque canicule | Page 15 |
| Le risque grand froid | Page 16 |
| Le risque de pandémie | Page 17 |
| Le risque Radon | Page 18 |
| Le risque Nucléaire | Page 20 |

LE RISQUE MAJEUR



Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité importante. Il peut impacter un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants tant structurels qu'environnementaux.

❶ Qu'est ce qu'un risque majeur ?

ALÉA + ENJEUX = RISQUE

On peut différencier deux types principaux de risque majeur :

les Risques « Naturels » : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvements de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique, radon

les Risques « Anthropiques » (relatifs à l'activité humaine) : Risque industriel, nucléaire, rupture de barrage, transport de matière dangereuse

❶ Et le DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil de communication destiné à faire connaître les risques majeurs présents sur la commune et à donner les consignes de sécurité en cas d'évènements graves. Ce document fournit également l'ensemble des informations sur les actions et mesures à prendre en fonction des différents risques.

Le DICRIM est élaboré par le Maire en tenant compte du DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) du Maine-et-Loire.

❶ Dans la commune de LA BREILLE-LES-PINS

Risques auxquels est soumise la commune :

- Naturels : feux de forêt, séisme, radon
- Technologiques : Nucléaire
- Autres risques : Tempête, Canicule, Grand Froid, Pandémie

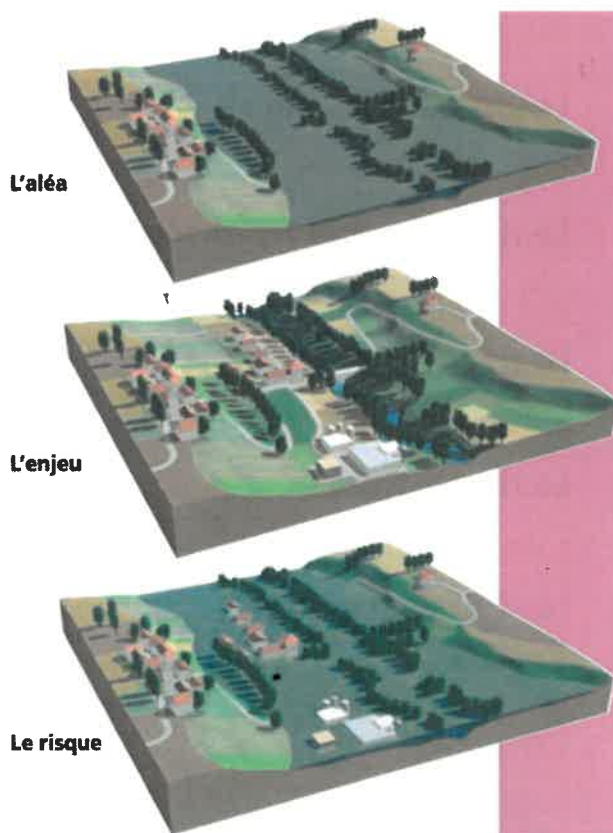


Illustration 1: Schéma d'explication du risque (modifié d'après MEED)



La gestion de crise en cas de risque majeur ?

**La gestion de crise est l'affaire de tous,
l'État, les collectivités, les établissements scolaires, les entreprises ...
et aussi les citoyens !**

Lorsqu'un évènement touche une seule commune, le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS). Dès lors que l'évènement impacte plusieurs communes, le Préfet remplace le Maire au poste de DOS.

Dans l'organisation générale de la réponse de sécurité civile, il est fait une distinction entre :

- le **secours** (protéger, soigner, médicaliser, évacuer d'urgence) qui est de la compétence du Préfet (Plan ORSEC préfectoral)
- la **sauvegarde** (informer, alerter, interdire, mettre à l'abri, soutenir, assister, etc.) qui est de la compétence du Maire et qui est définie dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

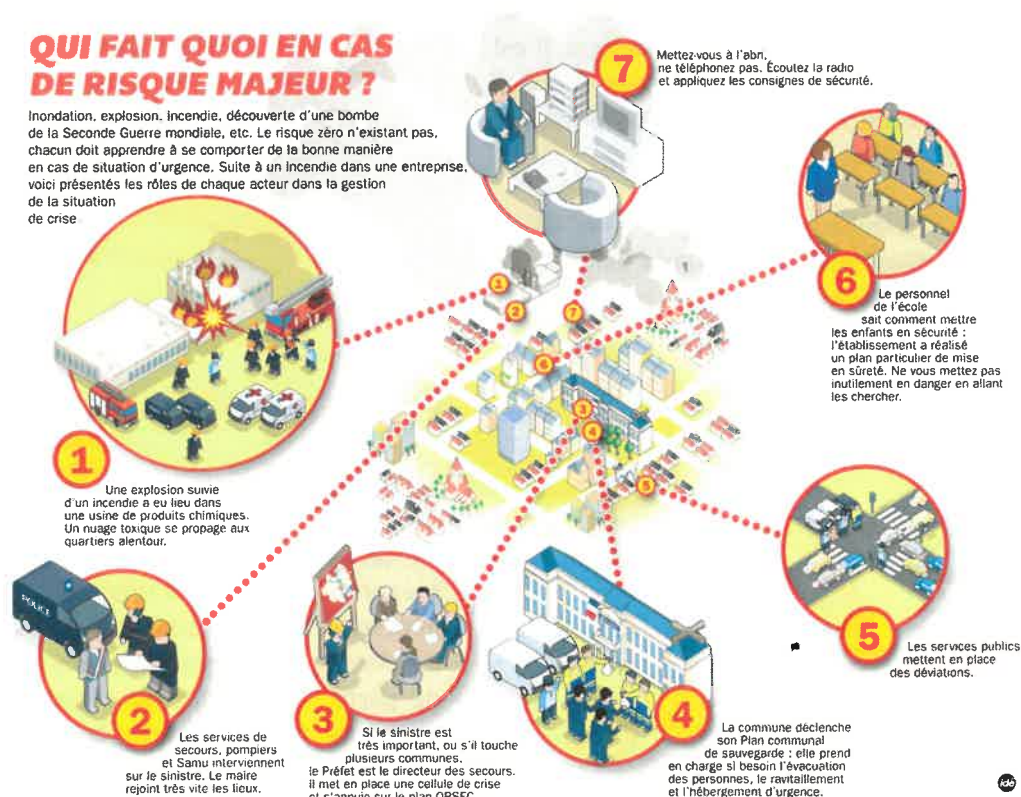


Illustration 2: Schéma général de la gestion de crise en réponse à un risque majeur (Source : DICRIM Angers, octobre 2015)



Comment suis-je alerté ?

L'alerte, c'est l'annonce d'un danger en cours, imminent ou à venir. Elle permet à chacun de prendre connaissance des risques et de mettre en place les mesures de protection adaptées pour se protéger et mettre en sécurité les biens.

Selon la nature du risque, les alertes seront de différentes natures : téléphone, sms, email, diffusion de messages par des véhicules de secours, affichage, site internet de la ville, les médias locaux et nationaux, etc.

Comment anticiper une situation de crise chez moi ?

La gestion de crise est l'affaire de tous : chaque citoyen doit pouvoir y participer au même titre que les pouvoirs publics.

À l'échelle du foyer, chaque citoyen a la possibilité de réaliser son Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS). Ce plan aidera chacun à se préparer en prévoyant un certain nombre de dispositions pour aider à traverser cette période sans panique. Il est conseillé de la réaliser avec ses proches afin que chaque membre du foyer soit impliqué pour une plus grande efficacité.

Le guide est téléchargeable sur le site de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire www.saumurvaldeloire.fr



Illustration 3: Kit d'urgence (modifié d'après le DICRIM d'Orléans)

Composer son kit d'urgence

En cas d'évacuation, il est important de préparer un sac d'urgence avec le nécessaire et de le compléter avec une liste de choses indispensables à prendre avant de partir. Vous trouverez ci-contre un kit d'urgence type qu'il vous faudra adapter en fonction des particularités de votre famille.



LE RISQUE MAJEUR

Les risques majeurs sur la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Un territoire soumis aux risques :

Naturels

Inondation

- PPRI de l'Authion
- PPRI du Thouet
- Autres zones inondables
- Réseau hydrographique

Mouvements de terrain

- PPRmt cotéaux saumurois
- Zone présentant des cavités

Séisme

- Sensibilité très faible
- Sensibilité Faible
- Sensibilité Modéré

Technologiques

Nucléaire

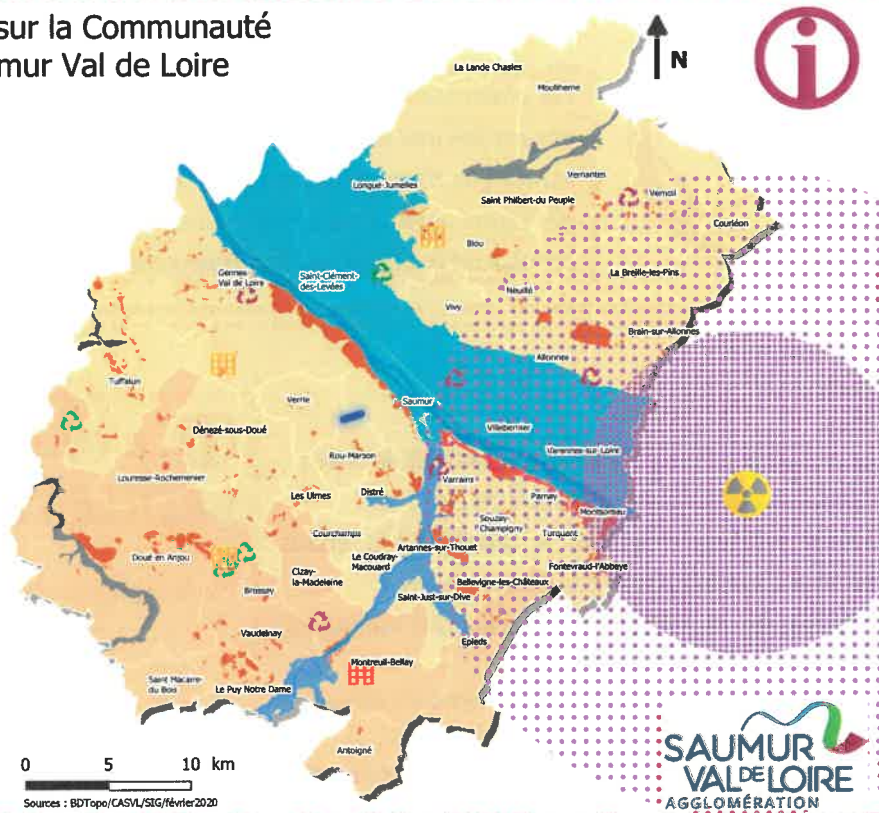
- Rayon de 20 km
- Rayon de 10 km

Industriel

- Site SEVESO
- ICPE non classée SEVESO
- Déchèterie
- Autres lieu de stockage de déchets

Rupture de barrage

- Barrage classé



0 5 10 km
Sources : BDTopo/CAS/L/SIG/4 février 2020



Les numéros et sites utiles

| | |
|---|----------------|
| Samu..... | 15 |
| Pompiers..... | 18 |
| Numéro d'appel d'urgence européen | 112 |
| Police secours..... | 17 |
| Police municipale..... | 02 41 83 30 30 |
| Pour les personnes sourdes et malentendantes..... | 114 |

| | |
|-----------------------------|----------------|
| Violences conjugales..... | 39 19 |
| Enfance maltraitée..... | 119 |
| Enfants disparus..... | 116 000 |
| Accueil des sans abris..... | 115 |
| Centre antipoison..... | 02 41 48 21 21 |
| Urgence psychiatriques..... | 02 41 53 31 20 |
| Clinique de la main | 02 41 86 86 41 |
| SOS médecin..... | 36 24 |

Sigles et Abréviations

www.saumurvaldeloire.fr

www.gouvernement.fr/risques

www.georisques.gouv.fr

| | | | |
|---------------|---|---------------|---|
| ASN | Autorité de Sûreté Nucléaire | ORSEC | Organisation de la Réponse de Sécurité Civile |
| AZI | Atlas des Zones Inondables | PCS | Plan Communal de Sauvegarde |
| BRGM | Bureau de Recherches Géologiques et Minières | PFMS | Plan Familial de Mise en Sécurité |
| COS | Commandant des Opérations de Secours | PLU | Plan Local d'Urbanisme |
| DDRM | Dossier Départemental des Risques Majeurs | POI | Plan d'Opération Interne |
| DICRIM | Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs | PPI | Plan Particulier d'Intervention |
| DOS | Directeur des Opérations de Secours | PPR | Plan de Prévention des Risques |
| DREAL | Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement | SEVESO | Classe d'installation à risque |
| IAL | Information Acquéreur Locataire | SPC | Service de Prévision des Crues |
| | | SIG | Système d'Information Géographique |
| | | TMD | Transport de Matières Dangereuses |

RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES



Les phénomènes de retrait gonflement se manifestent dans les sols argileux et sont liés aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces derniers terrains produit un phénomène de gonflement.

Le risque

Le retrait-gonflement intervient majoritairement dans des argiles particulières (smectites et interstratifiées), relativement sensibles à la teneur en eau. Il est influencé par les variations climatiques, la végétation et les actions humaines.

Le retrait gonflement des argiles est sans danger pour l'homme mais peut entraîner divers désordres sur le bâti : fissurations, décollements ou désencastrement d'éléments.

La commune de LA BREILLE-LES-PINS

Pas d'événements référencés sur la commune

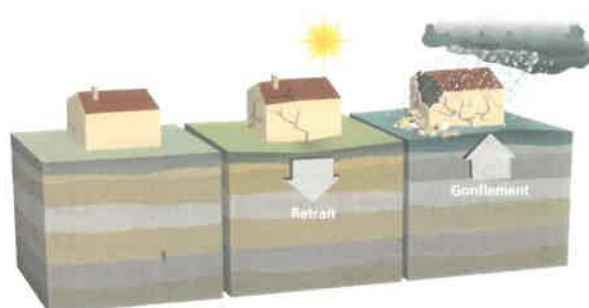


Illustration 1: Schéma de fonctionnement du phénomène de retrait-gonflement des argiles

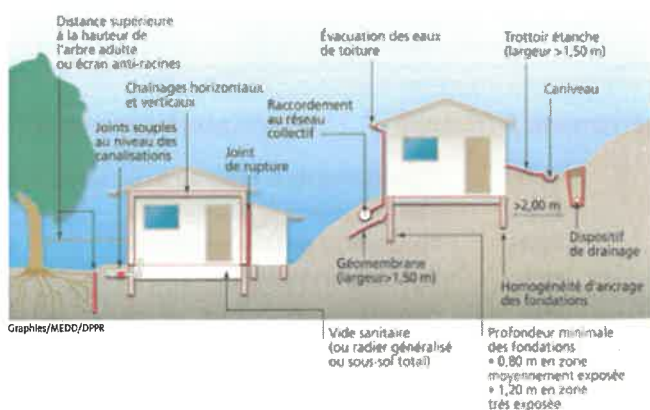


Illustration 2: Solutions techniques pour limiter les effets du retrait-gonflement des argiles (modifié d'après MEED)

Solutions face au risque

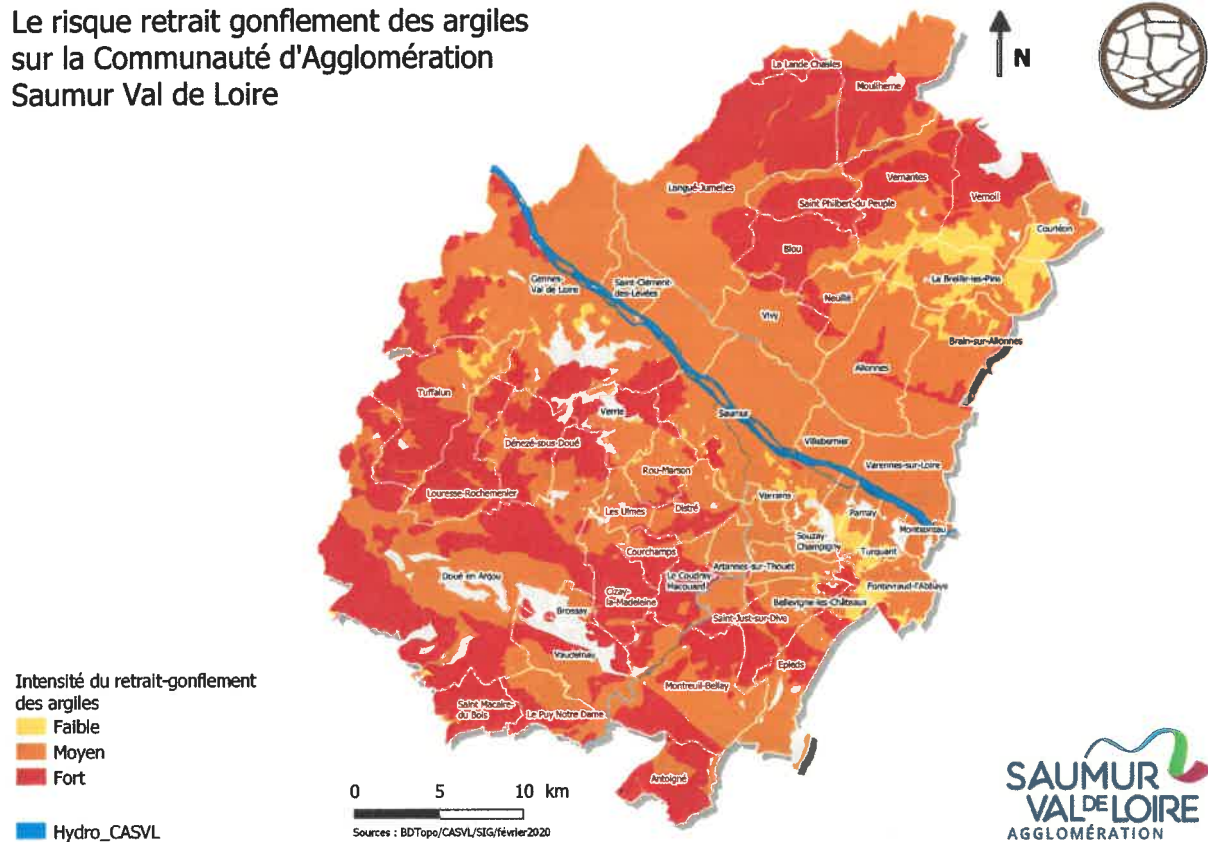
Les constructions les plus vulnérables sont les maisons individuelles, avec un simple rez-de-chaussée et des fondations de faibles profondeurs.

Des mesures simples peuvent être respectées pour construire une maison et limiter par la suite le risque retrait-gonflement des argiles



RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES

Le risque retrait gonflement des argiles sur la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire



Conseils face au retrait gonflement des argiles ?

Que faire en cas de constatation de fissures importantes ?

- Ne pas entrer pas dans un bâtiment gravement endommagé ou fragilisé
- informer son assurance et la mairie pour l'élaboration d'un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle



Sortir du bâtiment endommagé par les mouvements de terrain.



Ne retourner dans un bâtiment endommagé par les mouvements de terrain.



Appeler la mairie pour prévenir des dégâts observés.

RISQUE FEU DE FORÊT



On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un demi hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs ou arborés (partie haute) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendie concernant les formations subforestières de petites tailles (les landes) et aux formations herbacées (prairie).

Le risque

Pour se déclencher et se propager, un feu a besoin de trois éléments : une source de chaleur, un apport d'oxygène et un combustible.

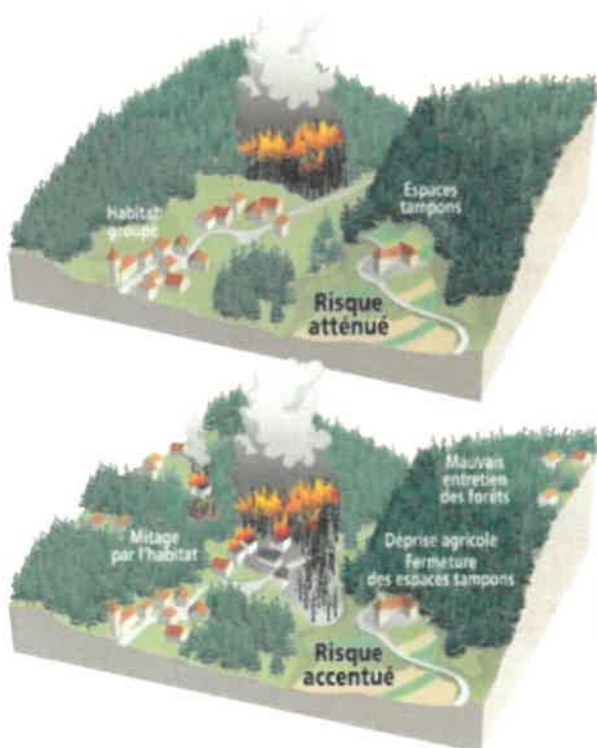


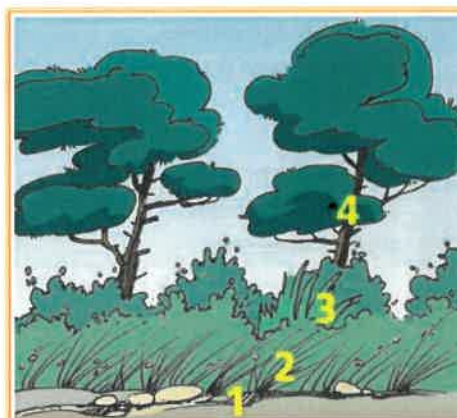
Illustration 1: Schéma du risque feu de forêt (modifié d'après MEED)

Dans la commune de LA BREILLE-LES-PINS

Incendies majeurs : 1976

Incendies criminels : 2016 – 2020 – 2021

Les causes d'un sinistre sont parfois difficile à établir avec certitude. Pour les causes de déclenchement d'un feu de forêt on distingue quatre facteurs principaux : les conditions climatiques (sécheresse, vent fort, foudre, etc.), les caractéristiques de la végétation (type de peuplement forestier, densité de végétation, disposition des strates, etc.), les conditions orographiques (progression accélérée dans un relief montant) et l'homme (accident, imprudence, malveillance, travaux agricoles, etc.)



1 - La litière : très inflammable, elle est à l'origine d'un grand nombre de départs de feux, difficiles à détecter, car se consumant lentement

2 - La strate herbacée : d'une grande inflammabilité, le vent peut y propager le feu sur de grandes surfaces

3 - La strate des ligneux bas (maquis, garrigue) : d'inflammabilité moyenne, elle transmet rapidement le feu aux strates supérieures

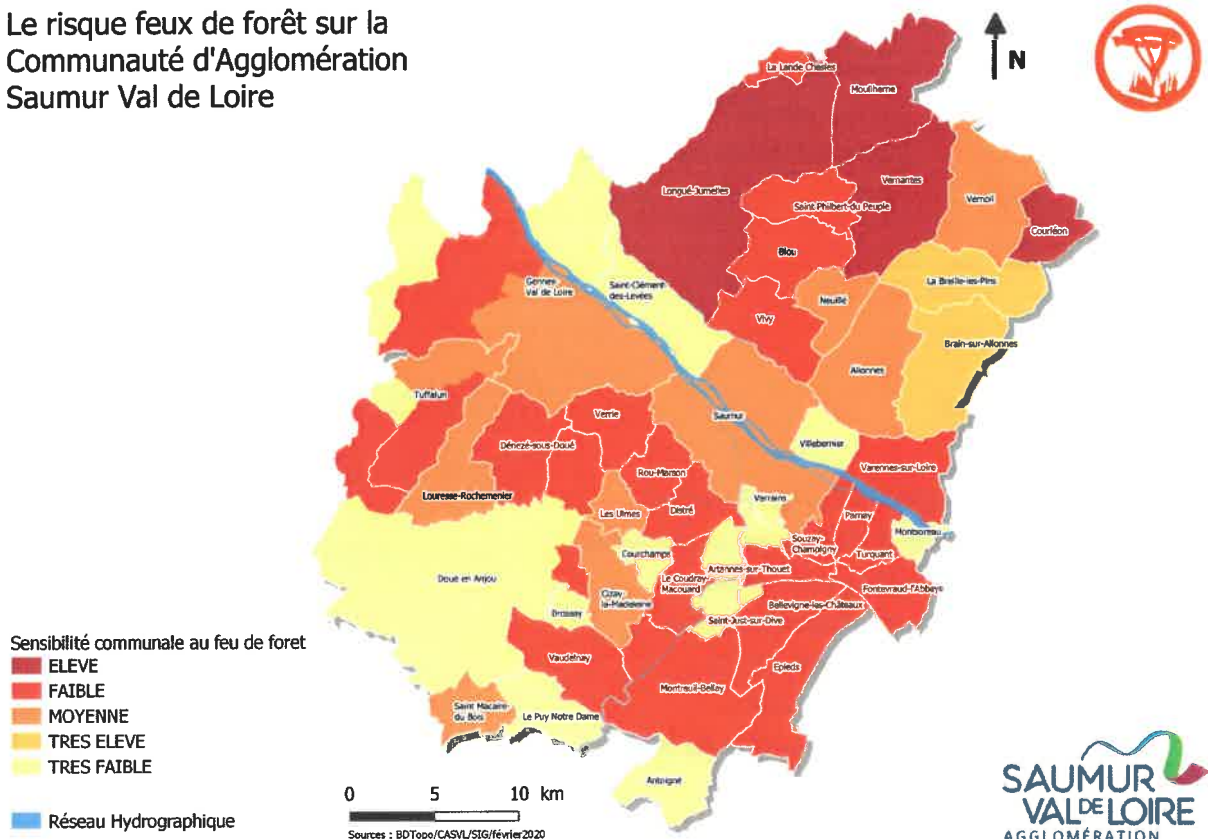
4 - La strate des ligneux hauts : rarement à l'origine des feux, elle permet cependant la propagation des flammes lorsqu'elle est atteinte ; ce sont les feux de cimes.

Illustration 2: Les strates de la végétation forestière (d'après DDRM Aveyron 2018)



RISQUE FEU DE FORÊT

Le risque feux de forêt sur la
Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire



Conseils en cas de feu de forêt ?



Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.



Ne pas fumer ni allumer de flamme.



Fermer les fenêtres et les ouvertures et calfeutrer toutes entrées d'air.



Ne pas appeler pour éviter d'encombrer les réseaux téléphoniques.



Laisser les portails ouvert pour l'accès aux secours.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils sont pris en charge sur place.



Écouter la radio pour se tenir informé des consignes et des évènements.



Couper les réseaux de gaz et d'électricité.

RISQUE SISMIQUE



Le séisme, ou tremblement de terre, correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille terrestre ou sous-marine préexistante. Cette rupture s'accompagne de la libération soudaine et brutale d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous forme d'ondes sismiques provoquant des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Le risque

Un séisme est principalement caractérisé par :

Son foyer : la région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques. Les secousses du sol sont d'autant plus importantes que la profondeur du foyer est faible.

Son épicentre : le point à la surface de la Terre situé à la verticale du foyer et où l'intensité est la plus forte.

Sa magnitude : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée par l'échelle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré correspond à multiplier par 30 l'énergie libérée.

Son intensité : elle est évaluée selon la manière dont le séisme se traduit en surface (le ressenti et les dégâts observés). Elle ne dépend pas de la magnitude et varie d'un point à un autre.

L'activité sismique étant principalement liée à la tectonique des plaques, on distingue plusieurs types de séismes : inter-plaque, intra-plaque, lié à l'activité volcanique ou à l'activité humaine.

La commune de LA BREILLE-LES-PINS

Est soumise au niveau faible de sismicité.

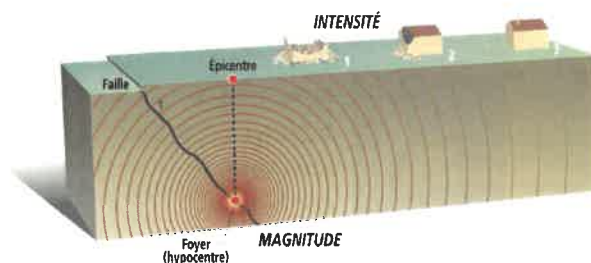


Illustration 1: Schéma des éléments décrivant un séisme (d'après MEED)



RISQUE SISMIQUE

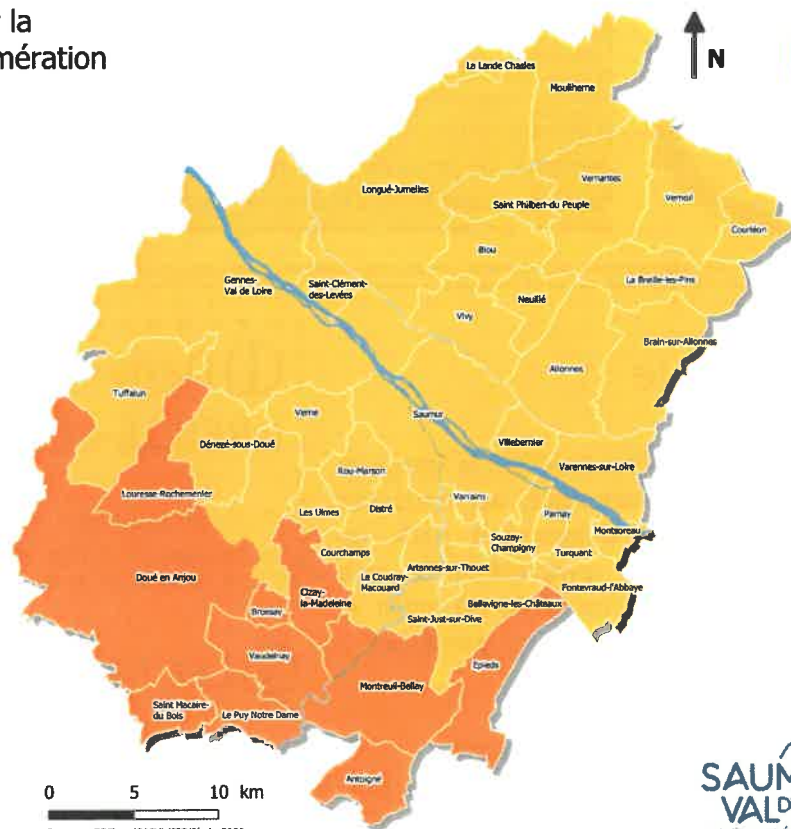
Le risque sismique sur la
Communauté d'Agglomération
Saumur Val de Loire



Zonage sismique national

-  Très faible
-  Faible
-  Modéré

 Hydro_CASVL



SAUMUR
VAL DE LOIRE
AGGLOMÉRATION

Conseils en cas de séisme ?



Sortir du bâtiment endommagé par les mouvements de terrain.



Ne pas retourner dans un bâtiment endommagé par les mouvements de terrain.



Appeler la mairie pour prévenir des dégâts observés.

RISQUE TEMPÊTE



Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, due à l'opposition de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort).

Le risque

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de « tempête d'hiver »), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km.

Les tempêtes peuvent se traduire par :

- **des vents** tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Ces vents sont d'autant plus violents que le gradient de pression est élevé
- **des pluies torrentielles** pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrain et coulées boueuses

Dans la commune de LA BREILLE-LES-PINS

Plusieurs tempêtes majeures ont eu lieu et en particulier en 1999, 2010

Les mesures préventives

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et en particulier la commune de peut être victime de tempêtes, avec des vents violents et parfois accompagnés de fortes précipitations. Pouvant avoir des conséquences tant humaines, qu'économiques et environnementales. Le risque de tempête est géré principalement à l'échelle nationale. Météo France publie tous les jours des bulletins réactualisés et assure la Vigilance Météo en mettant à disposition de la population une carte de vigilance. Tout propriétaire doit veiller à la bonne solidité et l'entretien de son patrimoine pour limiter les chutes d'arbre, de cheminée de toiture, etc.

Conseils en cas de tempête

Avant :

- Fermer et calfeutrer l'ensemble des ouvertures
- Se renseigner sur les prévisions météorologiques
- Prévoir un éclairage de secours

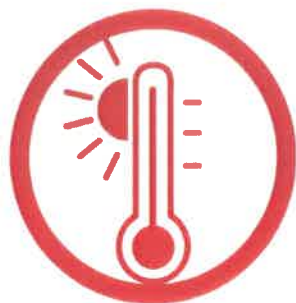
Pendant :

- S'enfermer dans un bâtiment
- S'informer sur les alertes et consignes du gouvernement
- Ne pas monter sur le toit
- Ne pas se déplacer

Après :

- Dégager les accès
- Évaluer les dommages
- Ne pas stationner sous les lignes électriques ni les toucher
- Contacter son assureur

RISQUE CANICULE



La canicule est un épisode de très forte chaleur, aussi bien de jour comme de nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres principaux : la température et la durée.

Le risque

Les périodes de fortes températures qui se prolongent avec un faible refroidissement la nuit peuvent compromettre la santé et notamment la bonne régulation de la température du corps humain. Le risque de déshydratation augmente fortement et un « coup de chaleur » peut être fatal pour les personnes les plus fragiles. Les seuils de canicule varient en fonction des départements : le Maine-et-Loire est considéré en période de canicule lorsque la température ne descend pas sous 35°C le jour et 19°C la nuit.

Dans la commune de LA BREILLE-LES-PINS

Plusieurs périodes de canicule ont eu lieu et en particulier en 2003, 2006 et 2019

La population à risque

Tout les habitants sont susceptibles d'être impactés par les phénomènes de canicule. Cependant, certaines catégories de personnes sont plus à risque, notamment :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans : le corps a du mal à réguler la température et le coup de chaleur peut être important (température du corps supérieur à 40°C)
- les nourrissons et jeunes enfants
- les femmes enceintes

Conseils en cas de canicule

Avant :

- Préparer une trousse « canicule » avec des éléments permettant de se rafraîchir
- Contacter les personnes sensibles de votre entourage
- Se faire connaître auprès des services municipaux si vous êtes une personne à risque.

- S'hydrater et maintenir le corps au frais
- Boire régulièrement et s'alimenter en quantité suffisante
- Éviter les boissons alcoolisées et trop sucrées
- S'humidifier le visage régulièrement sans se sécher

Pendant :

- Protéger son habitation contre la chaleur, fermer les volets et rideaux et créer des courants d'air
- Ne pas rester isolé
- Limiter au maximum tous les efforts physiques
- Proposer de l'aides aux personnes vulnérables

RISQUE GRAND FROID



On parle de période de grand froid lorsqu'un épisode de temps froid est persistant (supérieur à 2 jours), intense, et d'une étendue géographique importante.

Le grand froid comme la canicule constitue un danger pour la santé de tous.

Le risque

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (en décembre) ou tardifs (en mars ou en avril) sont également possibles.

Les climatologues identifient des périodes de froid remarquables en tenant compte des critères suivants :

- l'écart aux températures moyennes régionales
- les records précédemment enregistrés et l'étendue géographique
- la persistance de l'épisode prévu

Dans la commune de LA BREILLE-LES-PINS

Plusieurs vagues de grand froid ont eu lieu et en particulier en 1985, 2010

Les mesures préventives

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et en particulier la commune de La Breille-les-Pins peut être victime de vague de grand froid accompagnée de fortes chutes de neiges, de pluie verglaçante ou de verglas. Pouvant avoir des conséquences tant humaines, qu'économiques et environnementales le risque de grand froid est géré principalement à l'échelle nationale.

Météo France publie tous les jours des bulletins réactualisés et met à disposition de la population une carte de vigilance.

Conseils en cas de grand froid

Avant :

- Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, couverture de survie, etc.)
- Se renseigner sur les prévisions météorologiques
- Se faire connaître auprès des services municipaux si vous êtes une personne fragile ou isolée

Pendant :

- Limiter les efforts physiques à l'extérieur
- Maintenir la température ambiante du foyer à 19°C
- Vérifier les installations de chauffage pour éviter tout intoxication au monoxyde de carbone.

Après (pour les personnes âgées) :

- Si vous vous sentez fatigué, ne pas hésiter à appeler votre médecin traitant
- En cas d'urgence, appeler le 15 (SAMU)

RISQUE DE PANDÉMIE



On appelle risque de pandémie un risque à grande échelle, immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population localement ou globalement (pandémie type Ebola, Covid-19, grippe, etc.).

Le risque

Le risque de pandémie est caractérisé par la diffusion rapide et géographiquement étendue d'un nouveau sous-type de virus ou de bactérie résultant d'une transformation génétique conséquente. Le virus ou la bactérie possédant des caractéristiques immunologiques nouvelles par rapport à ceux habituellement circulants, l'immunité de la population est faible voire nulle, ce qui a pour conséquence de permettre à la maladie de progresser et se propager rapidement, pouvant aboutir à une pandémie.

Les causes

L'apparition d'une pandémie peut résulter d'une recombinaison génétique entre différents virus animaux ou humains ou des mutations progressives de ces derniers.

Le virus peut se transmettre de différentes façons en fonction de sa nature et ses caractéristiques :

- par voie aérienne : dissémination dans l'air du virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons
- le contact rapproché avec une personne infectée : embrasser ou se serrer la main
- le contact avec des objets touchés et donc contaminés par une personne malade : poignées de porte, crayons, téléphone, etc.

Conseils en cas de pandémie

Avant :

- Se laver régulièrement les mains
- Prévoir une boîte de masques chirurgicaux
- prévoir un flacon de gel hydroalcoolique

Pendant :

- Se laver très régulièrement les mains
- S'informer sur les alertes et consignes du gouvernement
- Utiliser un mouchoir en papier jetable
- Se couvrir la bouche et le nez lorsque vous éternuez
- limiter ou éviter le contact avec les personnes fragiles ou à risques

RISQUE RADON



On entend par risque radon, le risque sur la santé lié à l'inhalation du radon. Ce gaz radioactif, présent naturellement dans l'environnement est incolore, inodore et émet des particules alpha. Il représente plus du tiers de l'exposition moyenne de la population aux rayonnements ionisants alpha et bêta. Il est présent partout à la surface de la planète à des concentrations variables en fonction des régions.

Le risque

La radon résulte de la désintégration de l'uranium et du radium naturellement présents dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la Terre et en particulier dans les roches granitiques et volcaniques. Le radon se disperse dans l'eau et l'atmosphère, ce qui en extérieur n'est pas nocif pour la santé. Mais cela peut devenir plus dangereux lorsqu'il s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments mal ventilés, des caves ou des cavités.

La commune de LA BREILLE-LES-PINS

Est situé en zone très faible de sensibilité au radon.

Les effets du radon

Dans plusieurs parties du territoire national, le radon accumulé dans certains logements et locaux, peut constituer une source significative d'exposition de la population aux rayonnements ionisants.

Le radon est cancérigène pour l'Homme et une exposition régulière durant de nombreuses années à des concentrations excessives accroît le risque de développer un cancer du poumon.

Pour diminuer la vulnérabilité des habitations au radon on peut citer les solutions suivantes :

empêcher le radon de venir du sol :

étanchéité autour des canalisations, des portes et couverture des sols en terre battue.

Traiter le soubassement ; aération naturelle ou vide sanitaire et assistance avec ventilation mécanique.

Diluer la concentration en radon dans le volume habité en aérant régulièrement pour renouveler l'air.

Comment le radon s'infiltré dans une maison

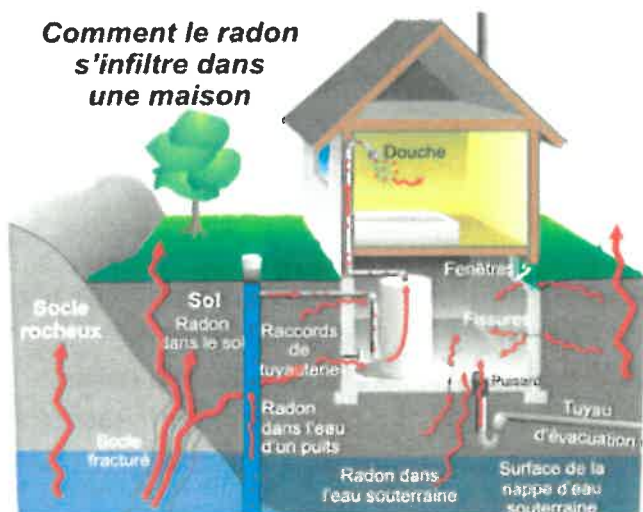
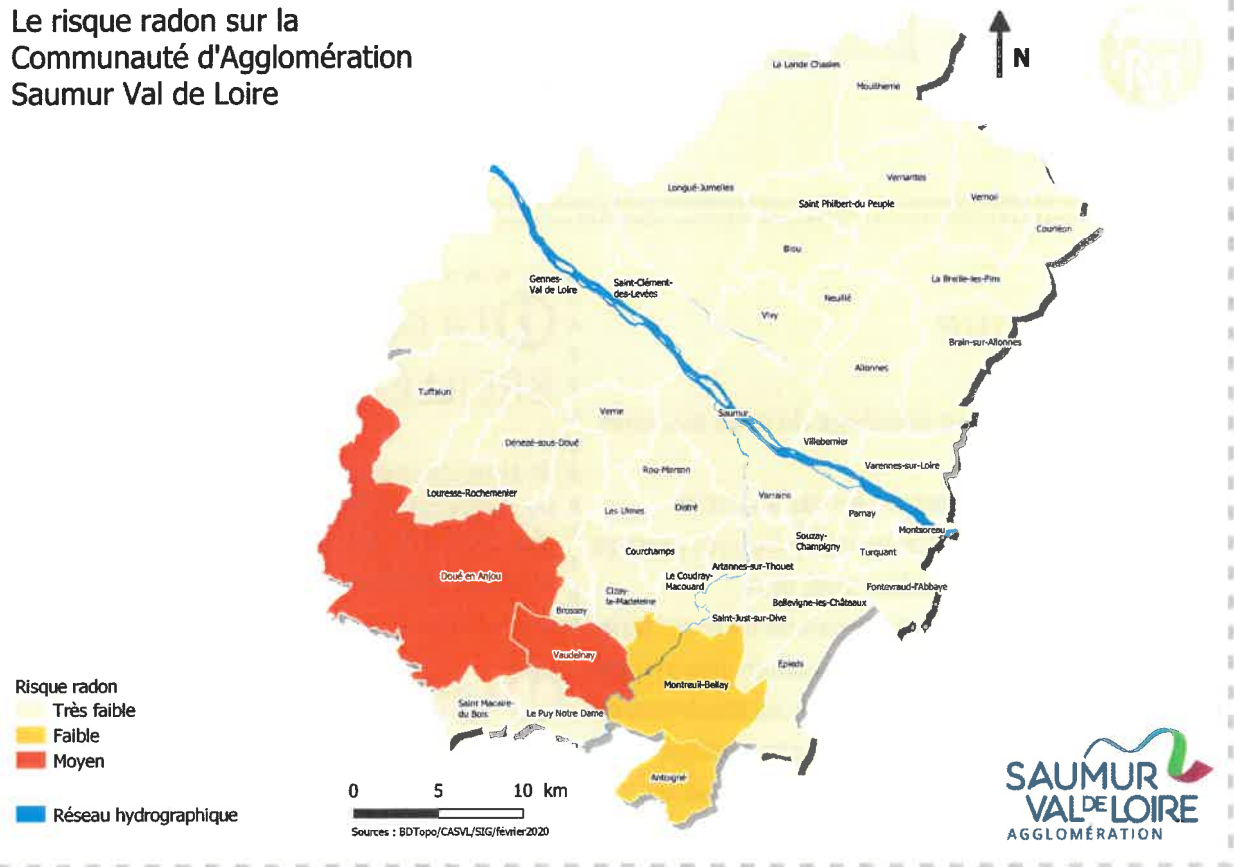


Illustration 1: Les voies d'infiltration dans une habitation (modifié d'après DDRM Aveyron 2018)

Le risque radon sur la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire



Conseils en cas de présence de radon



Aérer régulièrement
le logement pour
diluer la
concentration en
radon.

RISQUE NUCLÉAIRE



Le risque nucléaire est un évènement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations, les biens et l'environnement.

Le risque

Le risque nucléaire se manifeste de deux manières principales :

- **l'irradiation externe** : en cas d'accident grave, elle concerne les personnes proches d'une source radioactive, donc principalement le personnel de la centrale nucléaire ainsi que les secours intervenant sur place. Il faut s'éloigner au maximum de la source radioactive pour se protéger.
- **La contamination** : intervient lorsque les substances radioactives se sont répandues dans l'atmosphère, le sol ou l'eau. Elle est liée à l'ingestion ou l'inhalation de particules radioactives. Tant que ces éléments sont dans l'organisme, nos organes sont soumis à une radiation interne.

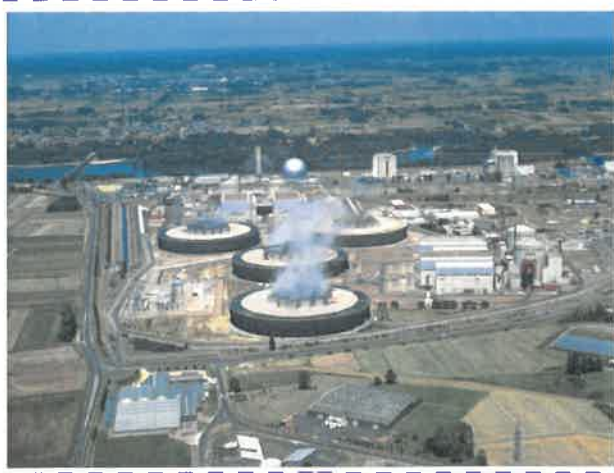


Illustration 1: Centrale Nucléaire de Chinon (Source EDF)

La commune de LA BREILLE-LES-PINS

Se situe dans un rayon de **20km** de la centrale nucléaire de Chinon (située sur la commune d'Avoine). Elle est par conséquent impactée par le risque nucléaire

Les effets

Les effets sont fonction de la distance à la source de radiation et la durée d'exposition.







- **Les effets possibles sur l'homme** : brûlure, stérilité, cancer (effets aléatoires sur une partie de la population), effet génétique supposé, effet sur le fœtus (malformations).
- **Les effets sur l'environnement** : la flore (destruction ou pollution), la faune (mêmes effets que sur l'homme avec des variables), les cultures (produits de consommation contaminés).
- **Les effets économiques** : perturbation importante des activités humaines

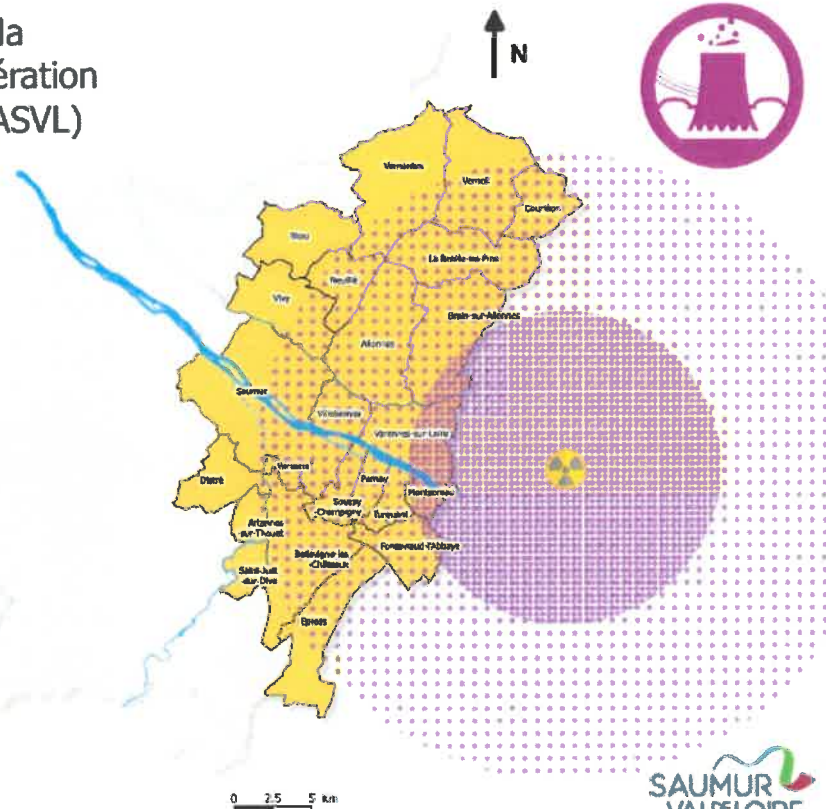


RISQUE NUCLÉAIRE

Le risque Nucléaire sur la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire (CASVL)

Le nucléaire dans le Saumurois

-  Centrale nucléaire de Chinon
-  Périmètre de risque nucléaire de 10km autour de la centrale de Chinon
-  Périmètre de risque nucléaire de 20km autour de la centrale de Chinon
-  Communes impactées par le risque nucléaire modéré
-  Communes de la CASVL
-  Réseau hydrographique



Sources : BD Topo/CASVL/SIG/Février 2020



Conseils en cas d'incident nucléaire



Rejoindre le bâtiment le plus proche et se confiner.



Ne pas fumer ni allumer de flamme.



Fermer les fenêtres et les ouvertures et calfeutrer toute entrée d'air.



Ne pas appeler pour éviter d'encombrer les réseaux téléphoniques.



Couper les réseaux de gaz et d'électricité.



Ne pas aller chercher les enfants à l'école. Ils sont pris en charge sur place.



Écouter la radio pour se tenir informé des consignes et des événements.

Ne pas prendre de comprimé d'iode sans l'ordre du Préfet